

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 05 février 2026

n° 023-26 C

Objet : RS - Adoption de la programmation financière du Contrat de ville pour 2026

- date de convocation le 30 janvier 2026
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 50

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguët
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmaïs - Martin Noblecourt - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Céline Gendron - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Jimmy Bâabâa à Alain Caraco - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Brigitte Bochaton - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de James Hallay à Jean-Marc Léoutre - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Martine Lambert à Chantal Giorda - de Gaëtan Pauchet à Thierry Repentin - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier

- conseillers excusés : 20

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Frédéric Bret - Michel Dyen - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Gamen - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Marie Perrier - Claire Plateaux - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Alain Thieffenat - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 05 février 2026

délibération n° 023-26 C

objet **RS - Adoption de la programmation financière du Contrat de ville pour 2026**

Franck Morat, vice-président chargé de la politique de la ville, de l'emploi, de l'insertion et du renouvellement urbain, rappelle que le Contrat de ville Engagements quartiers 2030, signé le 9 juillet 2024, résulte d'un partenariat abouti entre Grand Chambéry (chef de file de la politique de la ville), l'Etat et l'ensemble des partenaires, qu'il s'agisse des communes concernées, des habitants, des institutions et des associations. Cette contractualisation renouvée traduit une ambition collective forte et assumée d'agir pour les habitants des quartiers politique de la ville en réduisant les inégalités par la mobilisation continue des politiques publiques et des ressources, tant spécifiques que de droit commun.

La programmation 2026 répond aux nouveaux enjeux identifiés, notamment :

- l'accompagnement des jeunes dans leurs parcours éducatif, d'insertion et d'autonomie,
- aller vers les personnes les plus éloignées des services publics,
- le soutien aux parents dans l'éducation de leurs enfants.

Par ailleurs, en cohérence avec les priorités définies par l'Etat, cette programmation permet de conforter les quartiers dans leur image d'ambassadeurs du vivre ensemble et de les faire bénéficier des conditions optimales pour atteindre le plein emploi, dans un cadre apaisé et reverdi où la transition écologique est pleinement intégrée aux futurs projets de renouvellement urbain.

Les critères retenus pour l'analyse des demandes de subventions concernent :

- la correspondance entre le projet porté, les priorités du Contrat de ville et les besoins des habitants,
- l'inscription dans une démarche de proximité en direction des habitants des quartiers politique de la ville, avec des actions menées dans les quartiers, au contact de la population, en impliquant les publics et les habitants en tant qu'acteurs,
- l'intégration dans une démarche de coordination et de partenariat avec les autres acteurs du territoire d'intervention, en complémentarité avec le droit commun,
- la prise en compte dans les dossiers le plus largement possible de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations,
- la situation financière de la structure concernée.

Tous les projets doivent également prendre en compte les modalités suivantes :

- aller vers les publics les plus précaires,
- favoriser et accompagner la participation des habitants,
- promouvoir le respect et la promotion des valeurs de la République, de la laïcité et la lutte contre toutes les formes de discriminations,
- favoriser l'ouverture et les mobilités,
- assurer le droit à un environnement sain en prenant en compte les enjeux liés à la transition écologique.

Afin de favoriser l'inclusion sociale de tous les habitants des quartiers politique de la ville, la programmation financière 2026 est construite sur la base :

- d'un socle d'actions structurantes qui répondent aux priorités et qui peuvent être éligibles à un conventionnement pluriannuel,
- de nouveaux projets en adéquation avec les priorités de l'appel à projets comme :
 - o le projet La Bande à Tyrex, une traversée cycliste et poétique dans les quartiers politique de la ville des Hauts-de-Chambéry et du Biollay, déployé par Malraux,
 - o le projet d'ateliers sociolinguistiques pour les jeunes parents avec garde d'enfants expérimenté cette année par l'AQCV,
 - o la fête des enfants, projet d'aller vers dans le quartier de Bellevue porté par la Maison de l'enfance du Biollay.
- des subventions de fonctionnement aux très petites associations fléchées surtout sur des actions relevant de l'axe « Promouvoir le vivre ensemble et la citoyenneté » afin de soutenir l'appropriation

positive de l'espace public, prévenir l'isolement et le repli sur soi, et accompagner les habitants pour qu'ils deviennent acteurs de leur quartier comme :

- l'association du Café Biollay,
- la Ludhaut....
- d'une attention particulière aux projets émanant des communes ayant un quartier en veille active comme :
 - le projet de sorties familles porté par la commune de Barby,
 - le projet « P'tit dej des lutins » porté par le CCAS de La Ravoire....
- le renforcement de moyens humains et de personnels de proximité et de confiance comme :
 - le projet « Proximité Emploi » déployé par la Mission locale jeunes du bassin chambérien,
 - la médiation sociale menée par la Régie Coup de Pouce...

La programmation proposée prend ainsi en compte les projets éligibles déposés et prêts à être financés.

La programmation 2026 représente :

- 2 718 515 € de sollicitations, dont 597 850 € demandés spécifiquement à Grand Chambéry,
- une enveloppe budgétée et disponible par Grand Chambéry de 521 922 €,
- une programmation initiale financée par Grand Chambéry à hauteur de 511 110 €,
- 45 projets accompagnés par Grand Chambéry.

L'agglomération apporte des financements complémentaires à ceux de l'Etat octroyés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), du Département avec le contrat départemental et des communes en quartiers prioritaires ou en veille, en fonction des compétences de chacun.

Il est proposé un financement maximal de 511 110 € au titre de la programmation initiale des crédits spécifiques politique de la ville de Grand Chambéry pour l'année 2026, sur une enveloppe totale de 521 922 €.

Une programmation complémentaire est prévue, notamment :

- pour le déploiement du Plan Quartiers d'été,
- les projets soumis dans le cadre de l'appel à projets qui nécessitaient d'être retravaillés,
- les projets pour lesquels d'autres financements pourraient intervenir en complément.

Le détail des projets accompagnés est joint en annexe. Les montants mentionnés pour chaque action sont des montants maximaux et représentent un prévisionnel.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération 080-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 approuvant le Contrat de ville Engagements quartiers 2030,

Vu l'avis de la commission politique de la ville, emploi, insertion et renouvellement urbain du 16 janvier 2026,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Christian Berthomier ne prenant pas part au vote), décide :

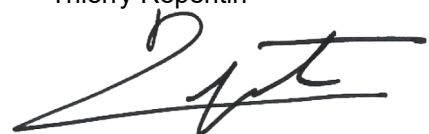
Article 1 : d'approuver le soutien de Grand Chambéry aux actions proposées au titre de la programmation du Contrat de ville 2026 à hauteur de 511 110 € (crédits spécifiques politique de la ville) conformément au tableau en annexe,

Article 2 : d'approuver le modèle de convention annuelle d'objectifs avec les porteurs de projets,

Article 3 : de solliciter des partenaires financiers les subventions les plus élevées possible dans le cadre de cette programmation,

Article 4 : d'autoriser le président ou son représentant à signer tous documents et notamment les conventions à intervenir dans le cadre de cette programmation.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

023-26 C

Objet de l'acte :	RS - Adoption de la programmation financière du Contrat de ville pour 2026
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 10 - Divers 3 - Autres
Date de l'acte :	05 février 2026
Annexe(s) :	Annexe 1, Annexe 2

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20260205-lmc1H35251H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H35251H1

Date de transmission en Préfecture :	06 février 2026
Date de réception en Préfecture :	06 février 2026
Date de publication sur le site internet:	vendredi 06 février 2026